



## COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 AVRIL 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Sont présents : M. Dany Carpentier, conseiller municipal et président du comité  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité (départ : 16 h 22)  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Dominique Martel, citoyen

Invités présents : M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M<sup>e</sup> François Belisle, conseiller municipal (15 h 20 à 16 h 51)  
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (15 h 38 à 15 h 56)  
M<sup>e</sup> Pierre-Yves Brouillette, juriste  
M<sup>me</sup> Laurence Camirand-Gagnon, ing. (16 h 06 à 16 h 51)  
M. Edwar Andres Cordon Barrera, ing. (15 h 38 à 16 h 46)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie (départ : 16 h 51)  
M<sup>me</sup> Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (15 h 55 à 16 h 03)  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Guérin, spécialiste en eau potable (départ : 15 h 40)  
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse  
(14 h 51 à 16 h 55)  
M<sup>me</sup> Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification (15 h 38 à 16 h 51)  
M. Karl Mailhot, gestionnaire d'actifs (15 h 38 à 16 h 51)  
M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau de projets et des actifs (15 h 38 à  
16 h 51)  
M<sup>me</sup> Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (départ : 16 h 54)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
M<sup>me</sup> Marie-Christine Perron, ing. – Génie urbain (16 h 06 à 16 h 51)  
M<sup>me</sup> Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable  
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 15 h 21)

Absences : M. Éric Angers, chef de division des immeubles – Gestion des eaux et des immeubles  
M<sup>me</sup> Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Geneviève Auclair, conseillère municipale  
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal  
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant  
M<sup>me</sup> Émilie Joly, chargée de programmes – Fondation Trois-Rivières durable  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal  
M. René Martin, conseiller municipal  
M. Jean Mercier, chef de division – Hygiène du milieu  
M. Marc Montembeault, citoyen  
M<sup>me</sup> Cindy Provencher, directrice – Fondation Trois-Rivières durable

M. Sébastien Rhéaume, chef de service – Hygiène du milieu  
M<sup>me</sup> Sabrina Roy, conseillère municipale  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 14h45. M. Dany Carpentier préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les membres du comité consentent à l'enregistrement de la réunion.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. Bilan en eau 2022**

Mme Marie-Claude Guérin présente le bilan en eau pour l'année 2022 comme l'exige la loi. Elle présente d'abord l'état actuel du réseau et le situe géographiquement parmi les anciennes villes fusionnées. Elle explique ensuite la nature de chacune des analyses qui doivent être réalisées et communiquées au ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques. La qualité de l'eau dans la rivière Saint-Maurice est également analysée en complément, bien que cette eau ne fasse pas partie du réseau. Mme Guérin présente par la suite les résultats d'analyse qui sont tous conformes aux normes, avec une seule exception. Elle poursuit en détaillant cette exception ainsi que les raisons expliquant les résultats hors normes.

Mme Guérin présente par la suite les résultats de l'analyse, dans la rivière Saint-Maurice, de la présence de colonies d'E. coli. Les résultats sont tous très inférieurs à la norme pour la baignade, à l'exception d'une prise de données où la norme a été légèrement franchie. L'hypothèse de Mme Guérin est que des périodes de pluies abondantes peuvent expliquer cette observation. M. Dominic Thibeault ajoute que les résultats les plus élevés demeurent bien en dessous de la capacité de filtration des infrastructures municipales.

Mme Marie-Claude Guérin conclut sa présentation en mentionnant les résultats d'analyse de phosphores dans la rivière Saint-Maurice, qui sont également très satisfaisants.

**6. Rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

Mme Marie-Claude Guérin présente le rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'année 2021. Elle explique que la présentation est toujours décalée d'une année, donc que les résultats de 2022 sont actuellement compilés pour une présentation en 2024. Cette stratégie est exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en raison de la grande consommation d'eau au Québec. Elle a pour objectif l'économie de l'eau potable. Mme Guérin explique qu'en ce qui concerne la consommation résidentielle, puisqu'il n'y a toujours pas de compteur

d'eau, les données sont des estimations. L'objectif de consommation établi par le MAMH est de 220 litres par personne par jour. Pour l'année 2021, la consommation est estimée à 263 litres par personne par jour, une diminution de 43 litres serait donc requise afin d'atteindre l'objectif.

Mme Guérin présente ensuite les actions à venir. Elle explique que l'implantation des compteurs d'eau est une priorité afin de ne pas avoir à estimer la consommation résidentielle. Tous les rapports doivent être transmis au MAMH, le travail sur la recherche de fuites doit être poursuivi, le règlement sur l'arrosage doit être revu, une tarification équitable pour les grands consommateurs d'eau doit être appliquée et des compteurs dans les commerces, industries et institutions doivent être installés.

---

***Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.***

7. [...]

8. [...]

9. **Suivi de dossiers :**

**9.1** [...]

**9.2** [...]

**Levée de la séance**

La rencontre se termine à 17 h 01.

---

M. Dany Carpentier  
Président du Comité et conseiller municipal

---

M<sup>e</sup> Pierre-Yves Brouillette, notaire  
Juriste